

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS
SÉANCE DU 16 MARS 2023

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 16

Présents 13

Procuration 4

Votants 16

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars à 20h00,
 Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,
 S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
 sous la présidence de Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE,
 Maire.

Date de la convocation : 02/03/2023
 Date d'affichage de la convocation : 02/03/2023
 Date d'affichage de la délibération :

Etaient présents : MM. FOUCHOU-LAPEYRADE, ANDRÉ, NAVARRO, ARRUÉ, CAMUS, FAURÉ, CORTES, JORDAN, MIERE, MOËNNARD, TOUCHEBEUF, NOËL, BACOU.

Ont donné procuration :

Monsieur Benjamin PARIS a donné procuration à Madame Mélissa MIERE,
 Monsieur Francis ROUZAUD a donné procuration à Monsieur Pierre NAVARRO,
 Madame Florence JEULIN-CARREY a donné procuration à Monsieur Didier CORTES,
 Madame Isabelle DICIANNI a donné procuration à Madame Marion ANDRÉ.

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2023-14 Vote du Compte administratif de l'exercice 2022

Exposé

Après avoir présenté les comptes administratifs de l'exercice 2022, Monsieur le Maire se retire pendant la délibération d'approbation. Ces comptes font apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement	Dépenses/Déficit	Recettes/Excédent	Résultats
Exercice 2022	1 877 140,15 €	2 200 221,92 €	323 081,77 €
Résultats reportés (Excédent Fonct. 2021)		532 023,44 €	

La section Fonctionnement présente un Solde excédentaire de 855 105,21 €

Investissement	Dépenses/Déficit	Recettes/Excédent	Résultats
Exercice 2022	595 102,74 €	1 205 493,74 €	610 391,00 €
Résultats reportés (Excédent Invest 2021)		1 218 833,21 €	

La section Investissement présente un Solde excédentaire de 1 829 224,21 €

Décision

En vertu de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le conseil municipal élit Madame Marion ANDRÉ, Président de séance.

- **Vote le Compte Administratif 2022.**

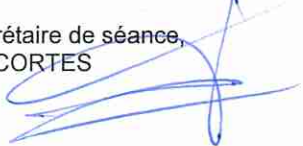
16 VOIX CONTRE
 ABSTENTION(S)
 VOIX POUR

Monsieur le Maire revient dans la salle de réunion du Conseil Municipal.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 17/03/2023

Le secrétaire de séance,
 Didier CORTES




Le Maire,
 Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE

